

Commission  
de la capitale nationale

National Capital  
Commission

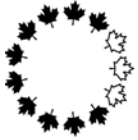
Canada

## **Plan d'action**

**pour la mise en oeuvre de l'article 41  
de la  
*Loi sur les langues officielles***

**2003-2006**

Stéphane Pellicano,  
Coordonnateur, Programme des langues officielles  
Commission de la capitale nationale  
202-40, rue Elgin  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1C7  
téléphone: (613) 239-5334  
télécopieur: (613) 239-5552  
internet: [spellica@ncc-ccn.ca](mailto:spellica@ncc-ccn.ca)



**Plan d'action  
pour la mise en oeuvre de l'article 41  
de la  
*Loi sur les langues officielles***

PRÉAMBULE

Le Cabinet a approuvé, en août 1994, l'établissement d'un cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

En vertu de l'article 41, le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires francophones et anglophones, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Cet engagement vise non seulement à faire en sorte que les communautés minoritaires aient accès à des services dans leur langue, mais aussi que tous les ministères et organismes fédéraux participent activement au développement et à l'épanouissement de ces communautés.

L'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* donne au ministre du Patrimoine canadien le mandat de susciter et d'encourager une approche concertée pour la mise en œuvre de cet engagement.

Le cadre de responsabilisation inclus des mesures visant les ministères et organismes clés dans les domaines d'intervention qui sont d'importance vitale pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire et qui ont une incidence prépondérante sur leur développement. Chaque ministère ou organisme clé doit élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'article 41; ce plan doit tenir compte des besoins particuliers des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les ministères concernés doivent transmettre ces plans au ministre du Patrimoine canadien et faire rapport annuellement sur les résultats obtenus (état des réalisations).



## SECTION I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1. Identification de l'organisme

Commission de la capitale nationale  
202-40, rue Elgin  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1C7

Site internet: <http://www.canadascapital.gc.ca>

### 2. Description du mandat de l'organisme

La Commission de la capitale nationale (CCN) poursuit son travail de concepteur, gardien et interprète de la capitale du Canada en rapprochant des intérêts parfois diversifiés. En bref, la CCN intègre deux rôles principaux :

- Établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale (RCN) et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- Organiser, parrainer ou promouvoir, dans la RCN des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens.

### 3. Responsables du dossier

- Suzanne Gustafsson, Directeur administrative, Direction des ressources humaines
- Francine Gallo, Chef, Développement organisationnelle
- Stéphane Pellicano, Coordonnateur, Programme des langues officielles

### 4. Période couverte par le plan d'action

Ce plan d'action couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2006.



## SECTION II. IDENTIFICATION DES BESOINS DES COMMUNAUTÉS

### 5. Moyens pour identifier les besoins des communautés

#### Fête du Canada et Bal de Neige

- Participation à des conférences des milieux artistiques et culturels où les artistes et les producteurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire sont présents;
- Établissement de réseaux dans les communautés artistiques et culturelles de ces communautés minoritaires;
- Personnel de la division issu de ces communautés minoritaires et connaissant le contexte et les besoins.

### 6. Principaux besoins identifiés

#### a) Fête du Canada et Bal de Neige

- Besoin d'une plate forme pour faire des spectacles et performer devant des audiences variées dans le but de lancer une carrière, ce que la CCN peut offrir avec ses événements d'envergure nationale tels la Fête du Canada et le Bal de Neige;

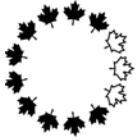
#### b) Redécouvrons notre citoyenneté

- La liste actuelle des participants au programme, recrutés dans les écoles à travers le Canada par les clubs Rotary, souligne une carence au plan de la participation de jeunes issus des CMLO.

## SECTION III. CONTENU DU PLAN D'ACTION ET ÉCHÉANCIER

### 7. Mesures envisagées pour répondre aux besoins des communautés

- Lorsqu'il y a des célébrations particulières pour commémorer les anniversaires de ces communautés minoritaires, comme par exemple la célébration de l'Acadie en 2004, où lorsqu'il y a des anniversaires provinciaux ou territoriaux, nous allons mettre en valeur des artistes provenant des communautés minoritaires de ces régions lors des célébrations de la Fête du Canada dans la capitale canadienne;
- Établissement de thématiques de programmation pouvant inclure des représentants des communautés minoritaires de langues officielles;
- Maintenir nos participations à des conférences et continuer de s'impliquer dans les réseaux artistiques et culturelles de ces communautés;
- La CCN explorera avec le Club Rotary la possibilité de recruter des étudiants de façon proactive dans les réseaux francophones hors Québec et la communauté des CMLO au Québec afin d'assurer une meilleure représentation.



## 8. Moyens prévus pour mesurer l'atteinte des résultats comptés

- Comptabiliser et tenir compte du nombre d'artistes provenant des communautés minoritaires de langues officielles qui participent à la Fête du Canada et au Bal de Neige;
- Comptabiliser et tenir compte du nombre de communautés minoritaires de langues officielles représentées pour ces deux événements;
- La CCN explorera avec le Club Rotary l'objectif de recruter d'ici 2006 10% de jeunes issus de CMLO sur le nombre total des participants.

Marketing des programmes jeunesse de la CCN

- La CCN fera à compter de 2003 un envoi promotionnel spécial annuellement ciblant les écoles francophones hors Québec et les écoles anglophones du Québec ainsi que des envois aux associations pertinentes au sein des CMLO.

## 9. Ressources, financières et autres, consacrées à la réalisation du plan d'action

- Nous allons assurer la participation des représentants de ces communautés aux événements de la capitale à même les ressources financières existantes, il en va de même pour notre participation aux conférences artistiques et culturelles;
- Les ressources financières seront puisées à l'intérieur de nos budgets;
- La CCN poursuivra la possibilité de signer un protocole d'entente avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) et de proposer des projets qui s'y rattacheraient afin de sensibiliser les communautés minoritaires de langue officielle aux activités de la CCN.

## SECTION IV. PLAN DE COMMUNICATION

À l'interne : Ce plan d'action sera partagé avec le Comité de la haute direction de la CCN, ainsi qu'avec ses directeurs et gestionnaires.

À l'externe : Le plan d'action sera disponible sur notre site Internet à notre adresse institutionnelle <http://www.canadascapital.gc.ca>

## SECTION V. SIGNATURES

Le président

Date :

Marcel Beaudry

Directeur administratif, Direction des ressources humaines

Date :

Suzanne Gustafsson